

LA VALIDATION DES ACQUIS ET ORIENTATION UNIVERSITAIRE

F .FETTAT et B. FILLALI

*Chargés de cours, Faculté des Sciences Économiques
et Sciences de Gestion, Université de Sidi Bel Abbès*

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur à depuis 1989, instauré une démarche institutionnelle en matière de reconnaissance des acquis par le biais du processus d'orientation qui conditionne l'accès à la formation supérieure.

Dans cet article, nous allons déterminer le types d'acquis sur lesquels se basent l'orientation universitaire. Nous présenterons succinctement les modalités pratiques de cette dernière et ses objectifs. Nous ressortirons les changements qu'elle introduit dans les pratiques pédagogiques et les programmes. Enfin, nous proposons quelques solutions aux problèmes liés à l'orientation.

I - LES TYPES D'ACQUIS UTILISÉS DANS L'ORIENTATION UNIVERSITAIRE.

Avant de déterminer les types d'acquis utilisés jusqu'à présent dans le cadre de l'orientation universitaire en Algérie, nous allons essayer de définir le terme «acquis».

Ce dernier comprend, dans un sens général l'ensemble des expériences de la vie d'un individu. Les acquis peuvent recouvrir donc, un savoir et savoir-faire cognitifs, techniques et comportements maîtrisés par l'individu. Ils proviennent des expériences personnelles, sociales ou professionnelles ainsi que des différentes formations que subi l'individu.

Nous remarquerons d' emblée que cette définition ne correspond pas aux pratiques en cours dans l'orientation universitaire en Algérie. La validation des acquis chez nous se limite aux capacités purement académiques du candidat. Elle ne prend pas en compte les apprentissages effectués dans les établissements post-universitaires ou bien les études personnelles.

Or, la validation des acquis doit en principe prendre en charge la reconnaissance des aptitudes du candidat en plus de ces capacités académiques.

Car le terme «acquis» en tant que notion cognitive renvoie à la fois à des aspects «observables»(l'individu sait faire) et à des aspects «hypothétiques» (L'individu pourrait faire). Ainsi la différence entre l'aptitude (sait faire) et la capacité (peut faire) se situe au niveau des variables hypothétiques. L'aptitude comprend donc des champs allant de l'aptitude sociales, physique, artistique ou technique.

II - DES MODALITÉS ET DES OBJECTIFS DE L'ORIENTATION

1. Des modalités pratiques de l'orientation.

Nous allons exposer succinctement les modalités d'orientation actuellement appliquées au niveau de l'Enseignement Supérieur.

Le bachelier est orienté par l'institution (ministère) qui met en place un ensemble de règles et d'outils pour reconnaître et évaluer les acquis du futur étudiant. L'étudiant en faisant sa demande (qui est en réalité imposé par l'institution), se met en situation d'orientation.

Il y a donc création d'une situation de pseudo-négociation dans laquelle on trouve d'une part le bachelier qui manifeste ses acquis et d'autre part l'institution qui oriente en appliquant sa capacité de régulation. Il s'agit donc d'une procédure selon laquelle s'opère les ajustements nécessaires entre les souhaits exprimés par les bacheliers et les possibilités offertes par l'institution.

Nous remarquerons dans un premier temps que l'institution qui oriente a affaire à chaque fois à des cas similaires (jeunes bacheliers à 95% scolarisés) ce qui ne l'incite pas en permanence à réactualiser les

critères d'évaluation. La pratique ainsi décrite n'exige pas de compétences de la part de l'institution qui oriente, car son travail a tendance à devenir routinier.

Dans un deuxième temps, le candidat à l'orientation n'a aucun rôle à jouer si ce n'est le remplissage des formulaires. Il n'a généralement aucune maîtrise des démarches administratives à effectuer; il n'a pas d'information sur les modalités et le fonctionnement de l'orientation. Enfin, il a très peu de connaissances sur les exigences pédagogiques des filières de l'enseignement supérieur.

2. Des objectifs de l'orientation.

L'orientation universitaire a en principe plusieurs objectifs à atteindre. Nous allons essayer d'en faire ressortir quelques-uns qui nous paraissent fondamentaux:

- l'orientation est faite pour apprécier des différents types de formations (Cycle court, Cycle long) et les diverses catégories d'acquis qui donnent accès à ces dernières.

Cette appréciation doit être faite en relation avec l'évolution du monde du travail et des entreprises. Car il ne s'agit pas d'orienter l'étudiant vers une formation pour l'acquisition d'un diplôme seulement (ceci étant un objectif intermédiaire) mais il s'agit surtout de l'orienter vers une formation qui débouche sur une activité professionnelle. Ceci doit nous pousser à changer complètement de stratégie. Car avant d'orienter, il faut d'abord déterminer les possibilités de l'emploi à court, moyen et long terme. Ensuite, il faut arrêter les différents types de formation en adéquation avec l'emploi et décider enfin de l'orientation. Il y a lieu donc d'analyser continuellement le lien qui existe entre le monde du travail et les lieux de formation. Ces lieux ont besoin de s'approcher davantage des entreprises.

- L'orientation doit assurer une justice dans le domaine de la formation vis-à-vis des gens a priori très différents. Chaque individu a droit à une reconnaissance officielle de son savoir faire.

L'orientation nécessite aussi une gestion des ressources humaines en prenant en compte l'ensemble des compétences d'un individu

en situation de formation. Il ne s'agit pas de prendre une décision d'orientation à chaque rentrée universitaire mais il faut suivre attentivement l'évolution de l'étudiant dans sa formation pour pouvoir pallier en cas de mauvaise orientation.

III - DES CONSTATATIONS

Les constatations que nous allons avancer ont été faites sur la base d'une observation et une analyse du processus d'orientation. Elles doivent être consolidées par des études statistiques et des enquêtes pour pouvoir disposer de données fiables sur l'orientation à l'échelle locale et nationale.

Dans une première démarche, nous allons énumérer les difficultés rencontrées pour déterminer ensuite l'impact du système d'orientation sur les pratiques pédagogiques et les programmes

1. Les difficultés rencontrées.

Le manque d'information comme étant le problème le plus rencontré à l'université.

- Si l'information existe elle est donnée par un personnel inadapté (Étudiant ou personnel administratif).
- L'orientation se fait d'une manière bureaucratique ce qui n'offre pas toujours une réponse convaincante pour le bachelier.

2. L'impact du système d'orientation actuel sur les pratiques pédagogiques et sur les programmes.

L'enseignant est contraint, dans les filières ou la population étudiante, est hétérogène d'accuser un retard significatif dans la réalisation des programmes. Ce retard est dû principalement à la mise en place de plusieurs séances de mise à niveau au détriment de l'avancement des programmes.

D'autre part l'enseignant est obligé de ralentir la cadence des cours pour assurer une transmission des connaissances aux étudiants qui ont

des problèmes d'adaptation à la filière (Ex. cours de mathématiques pour le bachelier série lettre).

- Sur le plan de l'évaluation, l'enseignant est confronté à un dilemme dans le cas des groupes hétérogènes. Il est amené soit de prendre en considération le retard accusé par certains étudiants et d'évaluer un même sujet d'examen de manière différente. Soit d'admettre d'emblée que le groupe est homogène et de sacrifier une partie des étudiants.
- Sous la pression des effectifs qui résulte de l'inadéquation entre l'orientation et les moyens humains et matériels de l'université, nous avons constaté dans certaines filières la suppression des travaux pratiques au niveau des tronc communs. Nous constatons aussi la diminution du volume horaire des cours faute d'infrastructure.

IV - DES SOLUTIONS PROPOSÉES.

Devant ce constat qui est assez accablant nous allons proposer quelques solutions pour améliorer le processus d'orientation parmi elles nous retiendrons :

- Tout d'abord le rapprochement de l'institution qui oriente des candidats à orienter. Ce rapprochement donnera sans aucun doute une dimension plus humaine du processus et diminuera de sa tendance bureaucratique.

Pour ce faire nous proposons la création de commissions pédagogiques au niveau des universités.

Ces commissions seront amenées à étudier les différentes demandes d'orientations faites par les étudiants sur la base d'un dossier comprenant les acquis académiques, le livret scolaire et les différents acquis personnels et professionnels s'il y a lieu. Elles auront aussi comme mission, l'application de la stratégie globale du secteur de l'enseignement supérieur qui contient les grandes orientations. Comme elles disposent de la stratégie au niveau local et régional qui exprime les exigences des universités proprement dites. Enfin la nature, les rôles et les statuts des

membres de ces commissions, la façon dont ils devraient s'y prendre pour examiner les dossiers fera l'objet d'une étude préalable.

- Les commissions peuvent aussi jouer un rôle important dans le cadre de l'information des futurs bacheliers avec la collaboration des services concernés de l'université. De par leur caractère permanent, elles organisent des campagnes d'information qui peuvent cibler la population à orienter et ceci bien avant les échéances scolaires.

- Les commissions peuvent aussi sur la base d'enquêtes, d'études et en cumulant des fréquences statistiques tracer plusieurs portraits types des étudiants.

Ces études permettent quand on dispose de données fiables d'en extraire les tendances les plus marquantes pour les utiliser dans l'orientation.

CONCLUSION

Le système d'orientation actuel dénote plusieurs anomalies qui ont une influence certaine sur l'étudiant, l'enseignant et l'université de manière générale. Il est donc nécessaire dès à présent que les universitaires prennent en charge l'analyse de ce processus pour lui apporter les améliorations adéquates.
